

On écrit de Paris au Progrès du Nord :

« Le Courrier Français subit en ce moment une crise terrible dont les incidents formeront un des chapitres, les plus curieux et les plus édifiants de l'histoire secrète de la presse sous le second empire. »

Après avoir essayé vainement d'abatre cet intrépide journal par l'accumulation des rigueurs et des condamnations, interdiction de la vente sur la voie publique, amendes, prison, etc., le gouvernement a imaginé de lancer un certain M. Pellaut, qui, aspirant peut-être au rôle des Hugelmans et des Cassagnac, a été mis en demeure de faire ses preuves. — On a saisi l'occasion de l'entrée en prison du rédacteur en chef, M. Vermorel qui a été écroué pour sept mois à Ste-Pélagie. —

En s'immiscant dans la rédaction et dans l'administration du journal et en créant des intelligences jusqu'au sein du Conseil de surveillance, M. Pellaut a peu à peu réuni tous les fils dans sa main et il est l'arbitre de la situation. —

Le premier acte de cette intrigue a été une décision du Conseil de surveillance précipitant la dissolution de la Société, huit jours après l'entrée de M. Vermorel à Ste-Pélagie, et sans que celui-ci ait même été prévenu. — Puis, M. Pellaut trouvant dans les liquidateurs élus, la même complicité qu'il avait trouvée déjà dans le Conseil de surveillance, a accaparé le journal en expulsant M. Vermorel et ses collaborateurs. — M. Vermorel était gérant de la Société commerciale du Courrier français. —

M. Pellaut poursuit sa mise en faillite, — d'autre part, on poursuit la nullité de la Société. —

Il s'agit encore non-seulement de dépouiller M. Vermorel, mais de le perdre et de le déconsidérer afin qu'il ne puisse pas demain devenir rédacteur en chef d'un journal ou se présenter aux prochaines élections. —

Mais on avait compté sans M. Vermorel qui, lorsqu'il a pu envisager l'intrigue déplorabile dans laquelle on voulait l'envelopper, a retrouvé l'indomptable énergie dont il a fait preuve en tant de circonstances. —

Vainement est-il retenu à Sainte-Pélagie ; il a mis tous ses amis en campagne, il a convoqué ses créanciers, il a démasqué M. Pellaut et ses complices. —

On ne s'attendait pas à une pareille résistance et les meneurs de l'intrigue, qui ne pensaient pas que la chose souffrirait autant de difficultés et qui se trouvaient compromis par leur agent, sont bien près de l'abandonner. —

Il n'est pas inutile de vous dire que M. de Saint-Paul, l'ancien secrétaire général du ministère de l'intérieur sous M. de la Valette et qui a été conservé dans ses fonctions par M. Pinard, a pour secrétaire intime le fils Pellaut ; il est fort lié, dit-on, avec les Cassagnac et les Pereire, si vivement attaqués par M. Vermorel. — En même temps que des rancunes gouvernementales, M. Pellaut serait donc l'agent de certaines vengeances personnelles. Mais, nous l'avons dit, la résistance énergique de M. Vermorel est en voie de déconcerter toutes ces manœuvres. — On commence à en parler dans le public. — C'est le sujet des conversations dans les cercles politiques, au Corps législatif, dans les cafés. — Il paraît même qu'on redoute qu'un scandale éclate à cette occasion ; on dit même que M. Emile Ollivier, qui doit faire une interpellation sur les fonds secrets, va raconter toute l'histoire à la tribune. Espérons encore que ceux qui menacent de créer ce nouvel embarras au gouvernement seront déjoués en même temps que M. Vermorel sera remis en possession de son journal. —

L'affaire en est là : nous vous tiendrons au courant de ses nouvelles péripéties. —

CHRONIQUE DU JOUR.

Nous trouvons dans une lettre de Rome le compte rendu de la remise du chapeau de cardinal au prince Bonaparte. L'envoyé de Sa Sainteté Pie IX, Mgr Ricci a adressé au nouveau prélat l'allocation suivante :

En vous revêtant de la pourpre, Sa Sainteté a voulu non seulement récompenser les vertus dont vous avez donné l'exemple dès votre plus tendre enfance, dans une condition princière et même à la Cour du puissant souverain qui gouverne la France, vertus entre toutes lesquelles brillent d'un éclat particulier votre piété, votre modestie et votre désintéressement, mais honorer en même temps la très-généreuse nation qui se montre si dévouée à la cause de l'Eglise et le souverain illustre qui a déjà rendu des services si éclatants à la Papauté. —

Le cardinal, la voix brisée par l'émotion, a répondu :

Je vous prie, monseigneur, de dire au Saint-Père que je le remercie avec effusion, de l'envoi de cet emblème d'une dignité dont je me considère comme si peu digne, et que je n'ai acceptée que parce que je savais qu'en me la conférant, Sa Sainteté avait voulu donner une marque de sa bienveillance paternelle à la nation, fille aînée de l'Eglise, et à son glorieux souverain. Je m'efforcerais de me montrer de plus en plus dévoué à l'Eglise et au salut des âmes, afin de mériter qu'un jour ce chapeau, qui sera placé sur mon tombeau, repose sur le tombeau d'un élu. —

Le vingt-troisième volume de la Correspondance de Napoléon I^{er} vient de paraître ; nous en extrayons les trois lettres suivantes :

Au prince Borghèse, gouverneur général des départements au-delà des Alpes, à Turin. —

Dresde, 21 mai 1812. —

Venant d'apprendre que des vaisseaux anglais sont devant Savone, je pense qu'il est nécessaire de mettre le pape en sûreté. En conséquence, vous chargerez le préfet et le commandant de la gendarmerie de faire partir le pape avec ses gens dans deux bonnes voitures. Le pape aura son médecin dans sa voiture. Les précautions seront prises de manière qu'il traverse Turin de nuit, qu'il ne s'arrête qu'au mont Cenis, qu'il traverse Chambéry et Lyon de nuit, et qu'il soit ainsi conduit à Fontainebleau, où les ordres sont donnés pour le recevoir. Je m'en rapporte à votre prudence et à celle du commandant de la gendarmerie. Ayez soin que la voiture du pape soit bonne et que toutes les précautions convenables soient prises. Il ne faut pas que le pape voyage en habits pontificaux, mais seulement en habits ecclésiastiques et de manière que nul le par, sur la route, excepté au mont Cenis, il ne puisse être reconnu. A moins d'événement, cette mesure n'est pas tellement urgente que vous ne puissiez envoyer chercher le préfet de Montenotte pour concerter d'avance avec lui ce départ. —

Vous transmettez la lettre ci-jointe au duc de Lodi. Je lui écris pour qu'il vous envoie à Turin l'archevêque d'Edesse. Lorsque cet archevêque sera arrivé à Turin, vous lui ferez connaître de ma part que vous avez une mission à lui confier, et aussitôt que vous apprendrez que le pape sera à une poste au-delà de Turin, vous l'enverrez le rejoindre, il se placera dans la voiture du pape et l'accompagnera pendant le reste de la route. Vous ferez connaître à ce prélat que la situation des affaires en Europe et la présence de nos Anglais devant Savone rendaient le séjour du pape dangereux dans cette ville ; qu'il faut qu'il soit placé dans le centre de l'Empire ; qu'il sera reçu à Fontainebleau par les évêques de la députation ; qu'il y occupera le logement qu'il a déjà habité ; qu'il y verra les cardinaux qui sont en France, etc. —

Vous correspondrez pour l'exécution de ces mesures avec le ministre de la police. Je desire que le plus grand secret soit gardé. —

Au général Savary, duc de Rovigo, ministre de la police générale à Paris. —

Saint-Cloud, 20 novembre 1811. —

Vous m'avez manqué essentiellement en faisant poursuivre un individu par la seule raison qu'il m'avait adressé des réclamations contre vous ; ce qui est d'autant plus injuste qu'il m'a appris des choses que je ne savais pas et que je ne devais pas ignorer. Faites-lui connaître qu'il ait à rentrer chez lui et à n'avoir rien à craindre. Prenant, dès ce moment, cet individu sous ma protection spéciale, j'entends qu'il ne soit pris aucune mesure contre lui sans mon autorisation spéciale. J'espère que vous ne retombez plus dans un pareil manquement. Tous les citoyens français ont le droit de réclamer à moi contre qui que ce soit, et aucun ne doit être arrêté, lorsque c'est par l'ordre du ministère, qu'après qu'il m'en a été rendu compte et que j'ai donné mon approbation. —

Au comte de Montalivet, ministre de l'intérieur à Paris. —

Saint-Cloud, 22 novembre 1811. —

J'apprends qu'une retribution est imposée sur les habitants de Cologne, par le maire, pour prétendues dépenses pendant mon passage. Aucune contribution ne doit être imposée ainsi sur les citoyens ; faites-moi un rapport là-dessus. —

On écrit de Florence :

Nous avons vu revenir à Florence les jeunes romains émigrés qui étaient entrés dans Rome, pendant les événements d'octobre, et qui avaient mis le feu aux poudres pour faire sauter le palais Serristori où les zouaves étaient casernés. Ces jeunes gens ont été renvoyés sans procès, sans condition. Ils ont été incarcérés trois mois, mais on ne leur a fait aucun mal. C'est là un acte de clémence qui honore le gouvernement pontifical et qui témoigne de son habileté politique. —

On lit dans le Journal de Rome :

Des emissaires secrets viennent souvent à Rome pour chercher à exciter des désordres et à corrompre l'armée pontificale. Quoiqu'ils soient pourvus de beaucoup d'argent, leurs efforts échouent contre l'attachement des populations et le dévouement de l'armée. —

Le prince Napoléon est arrivé samedi soir à Paris, venant directement de Liège, où il s'était arrêté quelques heures. —

Une lettre de Paris nous dit que le prince a eu hier une longue conférence avec l'Empereur. —

Des placards anarchiques ont été répandus à Rennes. Trois jeunes gens ont été arrêtés comme étant les auteurs de ces placards. —

On lit dans la France :

Le Siècle publie la lettre suivante de M. Victor Hugo, à propos de la translation des cendres de Manin à Venise :

Hauteville-House, 16 mars 1868. —

On m'écrit de Venise, et l'on me demande si j'ai une parole à dire dans cette illustre journée du 22 mars. —

Qui, et cette parole, la voici :

Venise a été arraché à Manin comme Rome à Garibaldi. —

Manin mort reprend possession de Venise ; Garibaldi vivant rentrera à Rome. —

La France n'a pas plus le droit de peser sur Rome que l'Autriche n'a eu le droit de peser sur Venise. —

Même usurpation, qui aura le même dénoûment. —

Ce dénoûment, qui accroîtra l'Italie, grandira la France. —

Car toutes les choses justes que fait un peuple sont des choses grandes. —

La France libre tendra la main à l'Italie complète. —

Et les deux nations s'aimeront. Je dis ceci avec joie profonde, moi qui suis le fils de la France et petit-fils d'Italie. —

Le triomphe de Manin aujourd'hui prédit le triomphe de Garibaldi demain. —

Ce jour du 22 mars est un jour précurseur. —

De tels sépulcres sont pleins de promesses. Manin fut un combattant et un proselit du droit ; il a lutté pour les principes ; il a tenu haut l'épée de la lumière. Il a eu, comme Garibaldi, la douceur héroïque. La liberté de l'Italie, visible, quoique voilée, est debout derrière son cercueil. Elle ôtera son voile. —

Et alors elle deviendra la paix tout en restant la liberté. —

Voilà ce qu'annonce Manin rentrant à Venise. —

Dans un mort comme Manin il y a de l'espérance. —

VICTOR HUGO. —

Il nous sera permis de faire observer à l'illustre poète que son rapprochement manque d'exactitude : l'Autriche à Venise, n'était pas chez elle ; le Pape à Rome, est chez lui. — P. Pradier-Fodéré. —

Sous ce titre : Un nouveau Mazagan, la Situation raconte, d'après une correspondance de Saigon, un fait d'armes de la garnison d'un blockhaus près de Milho (Cochinchine). —

Le 10 novembre, à quatre heures du matin, un millier d'Annamites ont attaqué un blockhaus défendu par vingt soldats du 4^e régiment d'infanterie de marine, que commandait le sous-officier Monnier. Repoussés avec perte, ils mirent le feu au blockhaus. Les vingt-et-un Français firent alors une sortie à la baïonnette, culbutèrent les insurgés et parvinrent à céder leur retraite, sans perdre un seul homme. —

L'affaire des dix gérants de journaux condamnés à 1,000 fr. d'amende par jugement de la 6^e chambre pour compte rendu illicite, est inscrite au rôle de la chambre des appels de jeudi prochain, 26 mars. M. le conseiller Falconnet a été nommé rapporteur de cette affaire. On croit toujours que M. le procureur général occupera le siège du ministère public. —

A la suite d'actes d'insubordination commis lundi dernier à l'Ecole vétérinaire de Lyon, cette école vient d'être licenciée par arrêté ministériel du 20 mars. L'inspecteur général des études a été chargé de mettre cette décision à exécution et de procéder à une enquête, à la suite de laquelle il sera définitivement statué à l'égard des délinquants. —

La mutinerie de ces jeunes gens, dit le Salut public de Lyon, est certainement blâmable, mais la cause première des événements nous semble au fond si peu grave, et d'ailleurs le travail et la conduite de ces élèves ont, jusqu'à présent, été si exemplaires, que nous aimons à espérer pour les coupables une complète amnistie. —

Parmi les « actes d'insubordination » reprochés aux élèves de l'école vétérinaire de Lyon, il faut citer le refus de chanter le *Domine saluum fac imperatorem* à l'issue de la messe du dimanche. —

Nous lisons dans le Journal de Paris :

Léon, le valet de chambre de l'empereur, est mort avant-hier. Il avait cinquante-sept ans et servait l'empereur depuis son enfance. Il avait suivi son maître partout, en Suisse, à Strasbourg, à Boulogne, à Ham, en Angleterre. L'empereur l'affectionnait beaucoup et le consultait souvent. Léon ne quittait jamais l'empereur ; il couchait toujours dans une chambre voisine de la sienne. —

L'Assemblée nationale va, dit-on, reparaitre avec le même rédacteur en chef qu'en 1848, M. Adrien de Lavelette. —

L'Assemblée nationale fut le premier journal « réactionnaire » qui parut après les journées de février. Au troisième numéro, un ami prévint M. de Lavelette qu'on en voulait à sa vie, et que des exaltés menaçaient de venir briser les presses de l'imprimerie Claye, où se tirait le journal. —

Pour toute précaution, M. de Lavelette acheta une paire de pistolets. Un matin, on vint l'avertir qu'un club était venu en masse pour tout briser et qu'on le cherchait. M. de Lavelette travaillait dans son bureau. —

Repondez que je suis ici, fit-il et qu'on peut venir me trouver ! —

Une minute après, hurlant et criant, apparurent une soixantaine d'individus, qui l'entourèrent. —

M. de Lavelette ne se leva pas, il se contenta de dire : —

Citoyens, je vais brûler la cervelle au premier qui portera la main sur moi. Et il arma tranquillement ses pistolets qui étaient sur la table. —

Le club se retira sans rien faire. —

La première édition du Bilan de l'Empire de M. Horn est épuisée. Une seconde a dû paraître ce matin. —

L'éditeur Plon n'annonce pas encore une seconde édition de la brochure : Les titres de la dynastie napoléonienne. —

M. de Tonnens est en ce moment à Paris. Est-ce pour y faire publier les titres de sa dynastie, au trône d'Araucanie ? —

Pour la chronique du jour : A. DORMEUIL. —

La circulaire suivante vient d'être adressée aux manufacturiers de Reims :

Reims, 1^{er} mars 1868. —

Monsieur, —

L'industrie manufacturière de la ville de Reims a pris, depuis quelques années un développement considérable. La plupart de nos établissements ont doublé leurs moyens de production, et notre ville s'est placée au premier rang des cités industrielles par l'importance de ses transactions. La fièvre d'agrandissement qui s'est emparée des manufacturiers rémois, l'écoulement facile et rapide de nos produits nous ont empêchés de songer à certaines conditions défavorables dans lesquelles nous sommes placés vis-à-vis de concurrence dont il nous faudra désormais tenir un compte sérieux. —

Parmi ces causes d'infériorité, heureusement compensées en partie par des avantages incontestables, figure le prix élevé du charbon. Nos demandes de combustible adhésives isolément à plusieurs compagnies, l'ignorance où nous sommes des concessions qui pourraient être faites à de grands consommateurs, l'extrême division de nos intérêts, ne nous ont pas permis, jusqu'ici, d'obtenir de nos fournisseurs de prix en rapport avec l'accroissement de nos besoins. —

Un moyen tout simple, tout naturel, parfaitement licite, conforme aux principes économiques les plus élémentaires, mis en pratique par nos propres ouvriers dans les sociétés coopératives, s'offre à nous, de nous soustraire à certaines exigences dont nous avons tant à souffrir. Ce moyen consiste à grouper en un seul et même faisceau nos intérêts jusqu'alors si divisés, à confondre toutes nos commandes, et à confier à un syndicat choisi par nous, et parmi nous, le soin de traiter directement avec les extracteurs aux meilleures conditions possibles. Au lieu de marchés dont les plus importants n'exécutaient guère un million de kilogrammes, le syndicat se présentera aux compagnies avec une consommation assurée de 10, 20, 30 millions de kilogrammes, et il obtiendra des prix que personne d'entre nous n'aurait osé espérer et dont profiteront tous les adhérents, quelle que soit leur consommation. Ce projet de syndicat a été agité dans une réunion à laquelle assistaient un grand nombre de nos confrères. Il a réuni toutes les sympathies, et il a été décidé qu'une commission serait chargée de donner un corps, une forme définitive à des idées qui n'avaient été émises et discutées que d'une manière générale. —

Vous trouverez ci-contre la convention proposée par la commission ; soyez assez bon pour l'examiner. —

Une nouvelle réunion, dans laquelle notre projet de syndicat sera soumis à l'approbation de tous ceux qui en avaient adopté le principe, aura lieu le samedi 14 mars, à 2 heures à l'hôtel-de-ville. —

Nous vous serons reconnaissants de vouloir bien y assister. Les adhésions à la convention définitive seront recueillies dans la même séance. —

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée. —

PIERRE-PARFAITE, J. HOLDEN, COLLET-DELAUREL, MARGOTIN-COMAS, OHL, VILLEMONT FILS, S. DAUHNOT, A. DAUHNOT. —

CHRONIQUE LOCALE

A l'ouverture de la séance d'hier du Corps législatif, le président a annoncé qu'il avait reçu ampliation de décrets impériaux ordonnant l'envoi au Corps législatif de deux projets de loi relatifs à des emprunts et à des impositions extraordinaires par les villes de Lille et de Roubaix. —

Deux élections pour le Conseil général ont eu lieu dimanche dans le département du Nord. —

A Lille, M. le docteur A. Testelin a été nommé par 2,526 voix sur 2,682 votants et 6,963 électeurs inscrits. L'administration n'avait pas opposé de concurrent à M. Testelin. —

A Orchies, M. Eug. Des Rotours a été nommé par 3,506 voix sur 4,580 votants. —

M. Des Rotours avait deux compétiteurs, M. Martin qui a obtenu 888 voix et M. Marsart qui en a eu 175. —

Les journaux de Paris publient les débats de l'affaire de l'Association internationale des travailleurs. —

Dans l'interrogatoire des quinze prévenus, l'un d'eux, M. Tolain a déclaré que l'association a pris une part active que possible dans les grèves de Roubaix, d'Amiens et de Paris. — Ce faisant, a dit M. Tolain, nous avons eu rendre un service aussi bien aux patrons qu'aux ouvriers, en recherchant les causes des grèves. —

Dans le réquisitoire du ministère public nous remarquons le passage suivant :

« C'est à Londres que s'est fondée, dans un meeting tenu le 28 septembre 1864, l'Association internationale des travailleurs. Trois ouvriers français, Limousin, Tolain et Perrachon (ces deux derniers sont aujourd'hui parmi les prévenus), s'y étaient rendus. Ce sont eux qui organisèrent à leur retour en France le bureau de Paris ou la section parisienne de l'association. —

« Je vous ai déjà montré, messieurs, comment ce groupe particulier se rattache par son but et son programme à l'association mère, comment il s'en sépare par sa constitution indépendante. Bientôt d'autres groupes se formèrent à Lyon, à Rouen, à Marseille, à Amiens, dans presque toutes nos villes ouvrières, et c'est, vous en verrez la preuve dans la correspondance jointe au dossier, la propagande active du bureau de Paris qui crea ces nombreuses associations. Je ne m'occupe aujourd'hui que de la section parisienne, mais je veux vous montrer comment on s'y prenait pour étudier les défenses de l'autorité, pour déjouer sa surveillance ou surprendre son consentement. —

« Voici, par exemple, ce qu'écrivait aux commissaires de la section parisienne un sieur Delecluze qui organisait l'association à Roubaix : —

Mes chers et estimables amis, —

« ... Voici notre intention de former une association ici ; depuis dix-huit mois une petite réunion d'amis a lieu sous le titre : Association bibliophile. Nous avons pour prétexte une bibliothèque en cas de malheur. —

« Puis des lettres s'échangeaient, on demandait et on recevoit des renseignements, des projets d'organisation, des programmes ; quelquefois ils n'arrivaient pas aussi vite qu'on le voulait, et voici ce qu'écrivait le même Delecluze : —

« Roubaix, 4 mai 1867. —

« ... Tant qu'aux carnets, réglemens, statuts que vous m'avez adressés, je n'ai rien reçu. Vandal aura sans doute agi en cette circonstance, car c'est de la part du ministre ; nous reprendrons notre revanche un jour. Vandal... sois-en sûr... nous ne l'oublierons pas !... —

« La section parisienne prit bientôt une importance qui ne laissa plus au conseil général, établi à Londres, qu'une supériorité nominale, et aujourd'hui c'est de Paris que part la véritable initiative et que viennent les ressources aussi bien que les résolutions. —

M. Charles Delecluze, ex-commissaire général de la république dans le Nord et le Pas-de-Calais, va fonder à Paris, un journal quotidien ayant pour titre : Le Réveil, journal de la démocratie des deux mondes !... —

On démolit en ce moment la filature située rue des fabricants, vis à vis la rue du Carouir, anciennement occupée par M. J.-B. Leman-Vanlaër. Il y aurait peu de dépenses à faire pour effectuer le prolongement de la rue du Carouir jusqu'à la rue St-Georges à travers les terrains de l'Hospice, dont ce percement doublerait la valeur. —

Nous recommandons l'étude de cette question à la commission des Hospices, chargée de faire valoir les propriétés de cet établissement charitable ; nous la recommandons également aux soins vigilants de notre administration municipale. —

La fête de la Mi-Carême a été animée à Roubaix. Les masques étaient peut-être plus nombreux qu'au Mardi-Gras. Ça et là, quelques jolis déguisements faisaient contraste avec la pauvreté du plus grand nombre. —

Parmi les chansons faites pour la circonstance, il y en avait une qui énumérait les « avantages » de la garde mobile. —

Dimanche matin vers onze heures, un militaire de la garnison, le nommé Jean Lafitte, dit Lebrun, fusillier au 50^e de ligne, étant entré dans l'estaminet de la Barque d'Or, rue du Moulin, chercha querelle au maître de l'établissement à propos d'un objet futile, le saisit à la gorge et allait se livrer aux derniers excès sans l'intervention d'une troisième personne. Celle-ci, aidée du cabaretier, mit à la porte le soldat qui s'éloigna en proférant de violentes menaces. —

Une heure et demie après, il revint plus irrité que jamais, tira son sabre et se mit à briser les vitres du rez-de-chaussée de la maison, et il entama même la porte quand un gendarme survint. —

Lafitte tourna alors sa fureur contre le représentant de l'autorité et menaça de le tuer s'il s'approchait ; mais voyant que le gendarme ne se laissait point intimider, il prit la fuite. On l'atteignit bientôt, et il fut conduit au dépôt de sûreté, mais à peine y était-il de quelque temps qu'il avait réussi à déplacer un grillage et allait prendre la clef des champs, quand quelqu'un donna l'alarme. Il fut alors transféré à la caserne, d'où il a encore essayé de s'échapper par un trou fait à la muraille. Mais une active surveillance a mis un terme aux exploits de ce trouper démolisseur. —

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 22 mars 1868.

Sommes versées par 70 déposants, dont 17 nouveaux. 11,607 »

67 demandes en remboursem. 11,147 17

Les opérations du mois de mars sont suivies par MM. Louis Watine et Charles Bourbier, directeurs. —